



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

7 avril 2017

Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)

Madame, Monsieur,

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Au niveau cantonal, cette mise en œuvre nécessite entre autres une modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT). Afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a élaboré une proposition qui prend en considération la situation particulière du canton du Valais et vise à limiter les dézonages au strict nécessaire.

Cette proposition de modification a été adoptée le 9 septembre 2016 par le Grand Conseil valaisan qui a décidé de la soumettre au référendum obligatoire. La votation aura lieu le 21 mai 2017.

Pour vous présenter les enjeux de cette votation, le conseiller d'Etat **Jean-Michel Cina**, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), vous convie à une **conférence de presse**

Judi 13 avril 2017 à 14.00 heures
Espace Porte de Conthey – Sion

Le chef du DEET sera accompagné par **Esther Waeber-Kalbermatten**, présidente du Gouvernement valaisan, et par **Jacques Melly**, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

La documentation usuelle vous sera remise sur place. Vous la trouverez également sur le site internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes amicales salutations.

André Mudry
Chef de l'Information

